

SERGEAC

Bulletin Municipal



2020

Chers amis,

Tout d'abord, au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, dans le contexte très particulier que nous vivons, se sont déplacés pour nous accorder leur confiance pour ce mandat 2020-2026.



En cette période difficile, sachez que la Mairie de Sergeac reste mobilisée : les agents communaux et les élus sont présents à vos côtés pour vous accompagner dans cette crise sanitaire. Nous mesurons les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre vous. Nous sommes conscients des répercussions qu'occasionne cette crise sanitaire. Le monde associatif, les commerçants, les artisans et les agriculteurs sont mis à rude épreuve dans cette situation exceptionnelle.

Mais même si notre département est relativement épargné comparé aux métropoles, néanmoins le virus circule aussi, et je réitère mes recommandations, d'être prudents, de prendre soins de vous, de vos familles.

Dans l'attente de jours meilleurs, où nous pourrons nous retrouver pour des festivités, nous restons à vos côtés pour traverser ces moments délicats et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une très **bonne année 2021**.

Nouvelle équipe municipale

Le 15 mars 2020, vous avez élu une nouvelle équipe municipale.

Celle-ci n'a pu prendre ses fonctions que le 25 mai 2020 à cause des contraintes sanitaires. Nous vous présentons donc vos partenaires pour les 6 années à venir et leur fonction au sein du conseil municipal.



De gauche à droite :

Jérémy Rougier : conseiller - **Gérald Hougardy** : 3^{ème} adjoint

Philippe Hasquette : conseiller - **Vincent Jardel** : conseiller

Philippe Mourneau : 1^{er} adjoint - **Isabelle Daumas-Castanet** : maire

Pierrette Blémont : 2^{ème} adjointe - **Françoise Richard** : conseillère

Nicole Rentet : conseillère - **Paul Rigau** : conseiller

Sylvie Vanaelst : conseillère

Syndicats**Titulaires****Suppléants****CCVH (Communauté de
Communes)**

Isabelle Daumas

Philippe Mourneau

SVIS (Transport Scolaire)Philippe Mourneau
Vincent JardelPhilippe Hasquette
Isabelle Daumas-Castanet**SIAEP des 2 rivières (Eau)**Paul Rigau
Philippe HasquetteGérald Hougardy
Jérémy Rougier**SIVOS (Ecoles)**Sylvie Vanaelst
Pierrette BlémontIsabelle Daumas-Castanet
Jérémy Rougier**SMBVVD (Vézère)**

Isabelle Daumas

Paul Rigau

SDE 24 (Electricité)Philippe Hasquette
Vincent JardelPhilippe Mourneau
Isabelle Daumas-Castanet**SICTOM (Ordures ménagères)**Pierrette Blémont
Vincent JardelJérémy Rougier
Isabelle Daumas-Castanet**IRRIGATION**Philippe Mourneau
Philippe HasquetteGérald Hougardy
Vincent Jardel

ORDURES MENAGERES

Type de traitement par déchet
Ordures Ménagères : Enfouies
Tous les emballages et Tous les Papiers : Triés, Recyclés
Verre : Recyclé à l'infini
Textiles, fibres textiles : Revente ou Recyclés
Métaux, Batteries : fondus et recyclés
cartons : Recyclés
DEA (sommiers, matelas, mobiliers) : Recyclés
PILES : Recyclés
Néons/ ampoules BC : Recyclés
Plastiques durs : recyclés
Huile alimentaire : utilisée pour la méthanisation
Huile de vidange : recyclée
Cartouches d'encre : Recyclées
Extincteurs : recyclés
DEEE (écrans, claviers...) : recyclés
DASTRI (seringues) : recyclés
DDS (peintures vernis ...) : recyclés
PSE (polystyrène) : recyclés
Encombrants : enfouis - incinérés
Déchets verts : compostés
Bois : recyclé
Amiante liée : stockée de manière appropriée
Gravats : Installation de stockage ISDI à Marcillac - recyclés
Boues de STEP : compostées

Le tri des ordures ménagères fait maintenant partie de notre vie quotidienne et il nous semble important de vous informer sur le devenir des déchets non biodégradables qui sont jetés dans la nature (voir page suivante) et ci-contre la liste de traitement par catégorie de déchets.

Nos résultats sont globalement satisfaisants et nous vous engageons à continuer vos efforts en diminuant le tonnage des sacs noirs en effectuant :

- un tri des déchets recyclables que vous amenez dans les bornes jaunes (en vrac et non enfermés dans des sacs plastique)
- un tri des verres dans les bornes vertes
- un compostage des déchets verts et des déchets ménagers.

La durée de vie des déchets dans la nature

On dit qu'un objet est biodégradable si, laissé à l'abandon, il se décompose facilement et rapidement sous l'effet de **micro-organismes** (bactéries, champignons, algues). La plupart de nos déchets jetés dans la nature ne sont pas biodégradables. Autrement dit, ils disparaissent seulement après de nombreuses années. Voici quelques exemples*.

Chacun peut agir pour limiter cette pollution :

- Jette tes déchets ou ceux que tu vois et que tu peux ramasser aux bons endroits (conteneurs spéciaux, compost...).
- Ne jette rien dans la nature (cours d'eau, forêts, plages...).
- Évite d'acheter des produits dits jetables ou emballés individuellement.
- Réduis ta consommation, réutilise et recycle les produits autant que possible.
- Participe aux initiatives locales de nettoyage des cours d'eau, des plages...

Attention ! Un matériau biodégradable n'est pas forcément écologique. Certains sont issus du pétrole, une ressource **non renouvelable**, ou de l'**amidon** de végétaux, comme le maïs, dont la culture nécessite beaucoup d'eau.



Vêtement en Nylon

de 30 à 40 ans

Papier imprimé, journal

de 2 à 12 mois

Pelure d'orange ou trognon de pomme

de quelques jours à 1 mois

Sac ou bouteille en plastique

de 100 à 500 ans

Canette en aluminium

150 ans

Bouteille en verre

4 000 ans

Boîte de conserve

de 50 à 100 ans

Chaussure en cuir

de 25 à 40 ans

Chewing-gum

5 ans

Pile

8 000 ans

Ticket de bus ou de métro

1 an

Brique de lait (en plastique et carton)

5 ans

Allumette

6 mois

Mégot de cigarette

de 6 mois à 2 ans

* Les chiffres sont des estimations, ils varient selon les milieux.
Sources : www.terra-economica.info / www.notre-planete.info

Problème récurrent mais en nette diminution : les dépôts intempestifs de déchets « encombrants » qui sont placés de façon « sauvage » auprès des containers. Nous vous rappelons que cela est **FORMELLEMENT INTERDIT et passible de poursuites**. La déchèterie de Montignac est GRATUITE et à votre disposition à cet effet ainsi que pour tout ce qui ne va ni au tri ni dans le sac noir :

Adresse : « Les combes » D 704

Horaires :

- Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 18 h
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Samedi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h
- Fermée lundi, dimanche et jours fériés.

Brûlage des déchets de jardin

- Le brûlage à l'air libre des déchets **autres que les déchets verts** est **interdit toute l'année**
- Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **INTERDIT entre le 1^{er} mars et le 30 septembre**
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré par un formulaire en Mairie 3 jours minimum avant la date prévue, **pendant la période autorisée du 1^{er} octobre à fin février.**



Naissance :

- Trawale-Brett Liam, le 27 mars 2020

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Mariage :

- Cécile Martins et Nicolas Tridoux, le 11 juillet 2020
- Delphine Hougardy et Jérémie Rougier, le 1er août 2020

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès :

- Parouty Jacques, le 19 février 2020
- Faivre Jean, le 8 juin 2020
- Queudeville Yvonne, (maman de France Ployart), le 8 juillet 2020
- Martins José, le 20 septembre 2020
- Deljarry Guy, le 8 novembre 2020

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

REMERCIEMENTS



Lors de la crise sanitaire de mars à juin 2020, le manque cruel de masques à disposition de la population a amené les autorités municipales à solliciter l'aide de « petites mains couturières » pour confectionner des masques en tissu selon un modèle AFNOR avec des normes bien précises.

Une bonne dizaine de personnes se sont portées volontaires et nous les remercions vivement pour le travail qu'elles ont accompli en y mettant toute l'énergie et le cœur requis pour que chaque Sergeacois(e) puisse se protéger efficacement dans ce contexte sanitaire très particulier.

INFOS UTILES

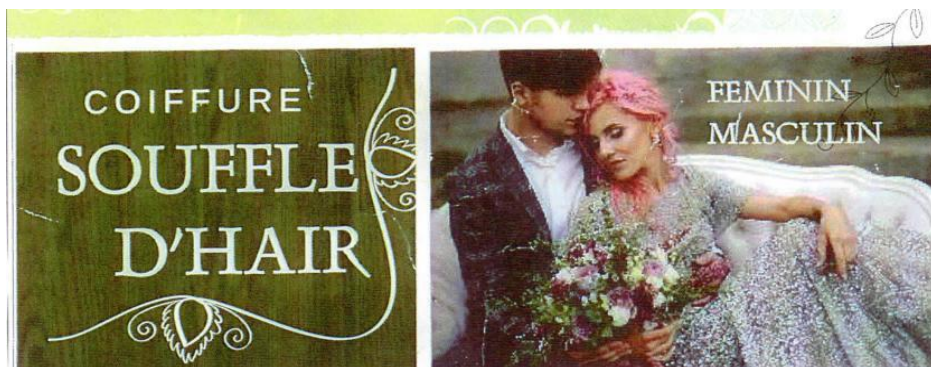
Nous portons à votre connaissance **les horaires de tontes** :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Merci de respecter ces horaires.

Nouveau à Sergeac

Coiffeuse à domicile : Isabelle Souffle d'Hair 06 82 83 81 37



Le déploiement de la fibre



Le Département s'est fixé comme priorité n°1 l'accès de tous les Périgourdins au très haut débit. Le Syndicat Mixte Périgord Numérique a été créé pour concrétiser cette ambition. L'objectif est de répondre aux besoins actuels et aux usages à venir pour les foyers et

l'ensemble des acteurs du territoire. Périgord Numérique est en charge du déploiement, de la mise en œuvre et de la gestion du très haut débit sur le département de la Dordogne.

Toutes les infos sur : <https://nathd.fr>

Cendriers urbains

Des mégots recyclables

Une nouvelle initiative originale vient d'être prise par le Sictom du Périgord Noir : la mise en place d'un service de collecte de mégots de cigarettes par l'installation de cendriers muraux afin de les recycler dans une filière adéquate. De quoi s'agit-il ?

8 millions de mégots sont jetés chaque minute dans le monde ce qui représente 850 000 tonnes de mégots jetés dans la nature. Les conséquences sont multiples : pollutions des eaux et des sols, traitements lourds en station d'épuration sans parler des obstructions de canalisations.

Il existe pourtant une solution. La collecte de ces mégots de cigarettes et leur recyclage auprès d'une entreprise bretonne spécialisée qui, après dépollution, les transforme en mobilier urbain.

Nous en avons installé deux à Sergeac, l'un près de la mairie et l'autre de la salle des fêtes.



"En Quatre pour l'Espoir"

Les activités autour du TELETHON ont démarré sur la commune d'AUBAS il y a 27 ans. Depuis les actions se sont étoffées, les clubs associés aussi.

L'association « EN QUATRE POUR L'ESPOIR » a dernièrement établi des statuts, mais elle existait depuis le début. Constituée du club de pétanque, de l'amicale laïque, de la coopérative scolaire, du comité des fêtes, elle a vu ses participants évoluer au fil des ans.

Le soutien sans faille de la municipalité a été déterminant pour que les activités perdurent. Aujourd'hui, les membres fondateurs sont bien encore présents, mais ils ont été rejoints par d'autres personnes, d'autres associations y compris extra communales avec les comités des fêtes et associations des communes de Montignac, Rouffignac, Condat, Coly-Saint Amand, Peyzac le Moustier, Plazac, Thonac, Saint Léon sur Vézère, Sergeac, Auriac du Périgord, Thenon.

Je ne déroulerai pas les différentes activités, le calendrier vous est distribué chaque année (1 500 exemplaires sur les véhicules et dans les magasins).

La communauté de communes de la Vallée de l'Homme est aussi éminemment présente ainsi que la Mairie de Montignac et celle de Rouffignac par la mise à disposition de photocopieurs, de personnels, de chapiteaux, de salle des fêtes. J'ai peur d'en oublier, tellement les actions sont nombreuses et les bonnes volontés aussi.

Nous avons beaucoup de sponsors, de personnes et d'entreprises qui font des dons chaque année, je ne vais pas les citer, sauf une : Intermarché qui par Denis Jeannot nous ouvre ses rayons pour l'approvisionnement et aussi nous permet de nous installer dans le hall pour la vente des crêpes légendaires dont il fournit les ingrédients.

Chaque année nous envoyons aux alentours de 20 000 €, ce qui nous place dans les premiers donateurs de Dordogne (22 490 € pour 2019) .

Outre le geste humaniste, moteur de nos activités pour soutenir la recherche, pour soutenir les malades et leurs familles, nous trouvons aussi au début du mois de décembre une solidarité, une chaleur humaine entre bénévoles qui fait plaisir.

Nous sommes demandeurs bien entendu de toute personne qui veut participer à cette œuvre, qui veut réagir contre la fatalité, que ce soit par une grande action ou simplement en donnant un coup de main.

Merci à tous les bénévoles qui sans se démoraliser continuent ce travail, des résultats sont déjà obtenus, certaines maladies orphelines sont en cours de traitement, il en reste beaucoup encore, nous ne manquons pas de courage, mais qu'est-il face à celui des malades ?

« En Quatre pour l'Espoir » c'est :

- **une centaine de bénévoles,**
- **une quarantaine d'associations**
- **l'investissement infaillible des collectivités territoriales et associations**
- **l'aide précieuse des commerçants, et artisans du canton**
- **une logistique serrée**
- **des moments précieux de convivialité et de solidarité**

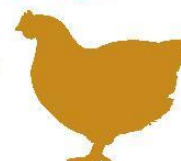
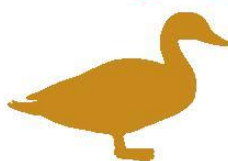
Le Président
Patrick GOURDON
06 77 99 67 71

Renforcement des mesures de biosécurité

pour lutter contre

l'influenza aviaire

dans les basses cours



Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épizootique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Contacts DDCSPP

Mail : ddcspp-spa@dordogne.gouv.fr

Tel : 05 53 03 66 68

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée ... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

DATES A RETENIR



Malheureusement cette année écoulée nous a privé de toutes manifestations et nous le regrettons vivement.

Au moment où nous établissons ce bulletin, nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer si le comité des fêtes pourra organiser des festivités dans le courant de l'année 2021 ; nous vous informerons ultérieurement dès que nous aurons des informations sur le sujet.

La seule date que nous pouvons, d'ores et déjà, vous communiquer est celle-ci :

- Le **dimanche 10 janvier 2021** la messe de l'épiphanie aura lieu dans l'église de Sergeac à **10 h 30**





Heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi matin : 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi après-midi : 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi toute la journée : de 9 h 00 à 13 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00
 - www.sergeac.fr